

RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00081
Numéro SIREN : 421 259 615
Nom ou dénomination : LEGRAND

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2021 sous le numéro de dépôt 3260

ANNEXE 2 - Rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport de gestion du Conseil d'administration du 17 mars 2021 à l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 2021 de Legrand SA

1. SITUATION ET ACTIVITE

1.1 Situation de la Société au cours de l'exercice écoulé, activité et résultats de la Société, de chaque filiale et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité

Le chiffre d'affaires s'élève à 22,0 millions d'euros au 31 décembre 2020, à comparer à 24,7 millions d'euros au 31 décembre 2019. Il représente des prestations de services faites au sein du Groupe.

Les autres produits d'exploitation sont de 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2020, à comparer à 1,8 million au 31 décembre 2019.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 20,0 millions d'euros au 31 décembre 2020, à comparer à 22,2 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, le résultat d'exploitation est de 4,1 millions d'euros. Il était de 4,3 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le résultat financier de l'exercice 2020 s'élève à 412,8 millions d'euros, à comparer à 416,3 millions d'euros au 31 décembre 2019. Cette variation s'explique principalement par la hausse des intérêts sur emprunts obligataires.

Le résultat exceptionnel est une perte de 5,0 millions d'euros au 31 décembre 2020, à comparer à la perte de 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2019. Cette variation s'explique principalement par la charge liée à la livraison du plan d'actions de performance.

Le produit d'impôt de 15,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 représente le montant net de l'économie d'impôt générée au niveau de l'intégration fiscale, à comparer à un produit d'impôt de 13,9 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le résultat net s'élève à 427,5 millions d'euros au 31 décembre 2020, à comparer à un résultat net de 431,4 millions d'euros au 31 décembre 2019.

1.2 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe

Les éléments relatifs à l'activité de la Société et du Groupe sont mentionnés au chapitre 5 du présent document d'enregistrement universel.

La situation de l'endettement de la Société est synthétisée en annexe 1 du présent rapport de gestion. La situation de l'endettement externe de la Société en 2020 est en hausse par rapport à celle de 2019.

1.3 Affectation du résultat et fixation du montant du dividende

Nous proposons que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui s'élève à 427 487 360,64 euros soit affecté de la façon suivante :

- un montant de 68 647,20 euros serait affecté à la réserve légale, afin de la porter à hauteur du 10 % du capital social ;
- le « Report à nouveau » s'élevant à 90 255 385,25 euros, le montant du bénéfice distribuable serait égal à 517 674 098,69 euros ;
- le poste de réserves indisponibles pour actions propres serait doté d'un montant de 5 158 756,43 euros afin de le porter à un montant global de 8 615 006,54 euros ;
- diminué du montant porté sur le poste de réserves indisponibles pour actions propres, le bénéfice distribuable serait égal alors à 512 515 342,26 euros ;
- le Conseil d'administration propose (i) de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 1,42 euro par action, et (ii) d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « Report à nouveau ».

Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2020 et déduction faite des actions auto-détenues à cette date, la répartition du bénéfice distribuable (après dotation du poste de réserves indisponibles pour actions propres) serait la suivante :

(i) un montant global de 379 597 721,38 euros à titre de dividendes et (ii) un montant global de 132 917 620,88 euros au « Report à nouveau ».

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende d'ici à la date de mise en paiement du dividende, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence.

Les actions auto-détenues par la Société ou annulées à la date de mise en paiement ne donnent pas droit au dividende. Concernant le traitement fiscal du dividende de 1,42 euro par action, la distribution aura la nature fiscale d'un revenu mobilier imposable, pour les actionnaires personnes physiques résidentes de France, à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % instauré par la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 (ou, sur option globale et irrévocable à exercer par l'actionnaire lors du dépôt de la déclaration de revenu et au plus tard avant la date limite de déclaration, au barème progressif, après abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI), aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 % ainsi que, pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence excède certains seuils, à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus au taux, selon les cas, de 3 % ou 4 % prévus à l'article 223 *sexies* du CGI. Le dividende est en principe soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL), sur son montant brut, à hauteur de 12,8 %, hors prélèvements sociaux. Ce prélèvement est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre des revenus perçus au cours de l'année 2021 sauf demande de dispense formulée dans les conditions prévues à l'article 242 *quater* du CGI.

Les éléments d'informations fiscaux présentés sont ceux en vigueur à la date du présent rapport. De façon générale, les actionnaires sont invités à se rapprocher de leurs conseils habituels quant au régime fiscal qui leur est applicable.

1.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière figurent dans le chapitre 3 du présent document d'enregistrement universel.

1.5 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

L'ensemble de ces risques et la politique du Groupe en la matière sont présentés dans le chapitre 3 du présent document d'enregistrement universel.

1.6 Objectifs et politique de la Société concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, ainsi que sur son exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

L'ensemble de ces informations sont présentées dans le chapitre 8 du présent document d'enregistrement universel.

La gestion de ces risques est exposée dans la note 5.1.2 annexée aux états financiers consolidés figurant dans le chapitre 8 du présent document d'enregistrement universel.

1.7 Description et gestion des risques financiers liés aux effets du changement climatique

Des indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend la Société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité figurent dans le chapitre 4 du présent document d'enregistrement universel.

1.8 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi

Néant.

1.9 Évolution prévisible de la situation de la Société

L'ensemble de ces informations sont présentées dans le chapitre 2 du présent document d'enregistrement universel.

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 5.12 du présent document d'enregistrement universel pour plus d'informations sur les perspectives du Groupe notamment en lien avec le contexte sanitaire mondial.

1.10 Mention des succursales existantes

Néant.

1.11 Activités en matière de Recherche et de Développement

Néant.

1.12 Délais de paiement des fournisseurs et clients

Conformément à l'article L. 441-14 du Code de commerce, les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Échéances (en milliers d'euros)	0 jour	Échéances 1 jour et plus	Total (1 jour et plus)
Total des factures TTC au 31 décembre 2020	658	0	0
% du montant total des achats HT de l'exercice 2020	22,0 %	0 %	0 %
Total des factures TTC au 31 décembre 2019	347	0	0
% du montant total des achats HT de l'exercice 2019	9,9 %	0 %	0 %

Conformément à l'article L. 441-14 du Code de commerce, les factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Échéances (en milliers d'euros)	0 jour	Échéances 1 jour et plus	Total (1 jour et plus)
Total des factures TTC au 31 décembre 2020	4 649	0	0
% du CA HT de l'exercice 2020	21,2 %	0 %	0 %
Total des factures TTC au 31 décembre 2019	6 784	0	0
% du CA HT de l'exercice 2019	27,4 %	0 %	0 %

1.13 Prises de participations significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français

Néant.

3.1 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé (incluant également des informations sur leur nationalité, leur âge et leur principale fonction)

Ces informations sont mentionnées à l'annexe 3 du présent rapport de gestion.

2. INFORMATIONS RELATIVES A LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIETE

Plan de vigilance

Le plan de vigilance et le compte rendu de sa mise en œuvre sont présentés dans le chapitre 4 du présent document d'enregistrement universel.

3.2 Dates de début et d'expiration du mandat de chaque administrateur

Ces informations sont mentionnées à l'annexe 3 du présent rapport de gestion.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, la présente section du rapport de gestion présente les informations prévues au titre du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

3.3 Conventions conclues (directement ou par personne interposée) entre (i) un administrateur ou un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et (ii) une filiale (hors conventions courantes)

Aucun administrateur ou mandataire social de Legrand n'entretient de relations d'affaires avec une filiale de la Société.

Il est précisé qu'aucun actionnaire de la Société ne détient plus de 10 % des droits de vote.

3.4 Compte-rendu de l'activité du Conseil d'administration et de ses comités

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.3 et 6.1.3.3 du présent document d'enregistrement universel.

3.5 Composition du Conseil d'administration et de ses comités

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.1 et 6.1.3.1 du présent document d'enregistrement universel.

3.6 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et de ses comités

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.2, 6.1.1.3, 6.1.3.2 et 6.1.3.3 du présent document d'enregistrement.

3.7 Nombre de séances du Conseil d'administration, de ses comités et assiduité des administrateurs

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.3 et 6.1.3.3 du présent document d'enregistrement universel.

3.8 Évaluation du Conseil d'administration

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.1.1.2 du présent document d'enregistrement universel.

3.9 Indépendance des administrateurs

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.1.1.1 du présent document d'enregistrement universel.

3.10 Description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction de la Société

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes 6.1.1.1, 6.1.3.1 et 6.1.4.5 du présent document d'enregistrement universel.

3.11 Limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.1.4 du présent document d'enregistrement universel.

3.12 Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Les informations relatives à la procédure visée à l'article L. 22-10-12 du Code de commerce sont mentionnées au paragraphe « Charte interne relative à la qualification d'une convention » du 6.1.1.2 du présent document d'enregistrement universel.

3.13 Référence à un Code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep et du Medef, qui peut être consulté sur le site Internet du Medef à l'adresse suivante : www.medef.com. La Société estime que ses pratiques se conforment à l'ensemble des recommandations dudit Code de gouvernement d'entreprise.

3.14 Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation aux Assemblées Générales de la Société sont décrites à l'article 12 « Assemblées Générales » des statuts de la Société (disponibles sur le site Internet www.legrandgroup.com) et au paragraphe 9.3.5 du présent document d'enregistrement universel.

3.15 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et de l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 9.2.1.1 du présent document d'enregistrement universel.

3.16 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Structure du capital de la Société	La structure de l'actionnariat est présentée au paragraphe 7.1.1 du présent document d'enregistrement universel.
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce	Néant.
Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce	L'évolution de l'actionnariat de la Société au cours de l'exercice 2020 est présentée au paragraphe 7.1.1.2 du présent document d'enregistrement universel.
Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci	Néant.
Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	Conformément au règlement du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Actions Legrand », les droits de vote relatifs aux actions de la Société sont exercés par le Conseil de surveillance de ce fonds.
Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	Néant.
Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	<p>Les statuts de la Société prévoient que celle-ci est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.</p> <p>Sous réserve des exceptions légales, chaque administrateur doit être propriétaire de 500 actions au moins, inscrites au nominatif, pendant toute la durée de son mandat.</p> <p>Au-delà de cette obligation statutaire, le règlement intérieur du Conseil d'administration recommande que chaque administrateur acquière progressivement, au cours de son mandat, un nombre d'actions équivalent à une année du montant de ses jetons de présence. Ce calcul est effectué en prenant pour hypothèse sa participation, pour un exercice, à l'ensemble des réunions du Conseil et des comités auxquels il appartient et en retenant comme valeur unitaire de l'action Legrand, le cours moyen de bourse du précédent exercice clos.</p> <p>La durée du mandat d'administrateur est de trois ans⁽¹⁾. Elle prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur. Les administrateurs sont toujours rééligibles.</p> <p>Lorsque les conditions légales sont réunies, le Conseil d'administration peut procéder à la nomination d'administrateurs à titre provisoire pour la durée du mandat restant à courir de leur prédécesseur. En application de la loi, les nominations provisoires sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.</p> <p>Aucune personne physique ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil d'administration si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil d'administration ayant dépassé cet âge. Si en cours de mandat, le nombre des membres du Conseil d'administration ayant dépassé l'âge de 70 ans devient supérieur au tiers des membres du Conseil, le membre le plus âgé du Conseil d'administration est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle la limite d'âge est atteinte.</p> <p>Dans la mesure où les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques, leur modification est soumise aux dispositions légales applicables.</p>
Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	<p>Les informations sont mentionnées aux paragraphes 9.2.1.1 et 9.2.2.1 du présent document d'enregistrement universel.</p> <p>Le rachat par la Société de ses propres actions ne peut avoir lieu qu'en dehors des périodes d'offres publiques visant les titres de la Société.</p>

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

Les contrats suivants pourraient être modifiés ou prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société

- le contrat d'émission d'un emprunt obligataire sur le marché américain par la filiale de la société Legrand France d'un montant de 374,9 millions de dollars, en cas de changement de contrôle hostile ;
- le contrat de crédit d'un montant de 900 millions d'euros conclu le 20 octobre 2011, et amendé le 25 juillet 2014 et le 20 décembre 2019, auprès d'institutions financières ;
- l'emprunt obligataire réalisé le 11 avril 2012 d'un montant nominal total de 400 millions d'euros ;
- l'emprunt obligataire réalisé le 9 décembre 2015, d'un montant nominal total de 300 millions d'euros ;
- l'emprunt obligataire réalisé le 29 juin 2017, d'un montant nominal total de 1 milliard d'euros ;
- l'emprunt obligataire réalisé le 4 octobre 2017, d'un montant nominal total de 400 millions d'euros ;
- l'emprunt obligataire réalisé le 26 février 2018, d'un montant nominal total de 400 millions d'euros ;
- l'emprunt obligataire réalisé le 17 juin 2019, d'un montant nominal total de 400 millions d'euros ;
- l'emprunt obligataire réalisé le 12 mai 2020, d'un montant nominal total de 600 millions d'euros.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant en ce qui concerne les dirigeants mandataires sociaux et les membres du Conseil d'administration.

(1) La durée du mandat d'administrateur a été ramenée de quatre ans à trois ans à l'issue de l'Assemblée Générale du 27 mai 2020 (seizième résolution). Cette modification ne s'applique qu'aux nominations et aux renouvellements de mandats décidés à compter de ladite Assemblée.

3.17 Description de la politique de rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, les informations requises conformément à l'article R. 22-10-14 du Code de commerce sont présentées aux paragraphes 6.2.1 et 6.2.5 du présent document d'enregistrement universel.

3.18 Rémunération totale et avantages de toute nature versés ou attribués à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, ces informations sont présentées aux paragraphes 6.2.2 et 6.2.5 du présent document d'enregistrement universel.

3.19 Présentation du niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux par rapport à la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société et évolution de ce ratio au cours des cinq exercices les plus récentes

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.2.2.4 du présent document d'enregistrement universel.

3.20 Présentation du niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux par rapport à la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société et évolution de ce ratio au cours des cinq exercices les plus récentes

Ces informations sont mentionnées au paragraphe 6.2.2.4 du présent document d'enregistrement universel.

3.21 Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci

Ces informations sont mentionnées aux paragraphes « C – Autres éléments de rémunération » du 6.2.1, 6.2.4 et 6.2.5 du présent document d'enregistrement universel.

3.22 Obligations de conservation des stock-options et des actions gratuites par les dirigeants

Ces informations sont mentionnées au chapitre 7 et au paragraphe 6.2.1.3 du présent document d'enregistrement universel.

4. ACTIONNARIAT ET CAPITAL

4.1 Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice

La structure de l'actionnariat de la Société et les informations relatives aux franchissements de seuils et

Au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 les dividendes ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Revenus distribués par action		
		Dividende par action	Éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Non éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
2017	267 316 360 actions de 4 € de valeur nominale chacune	1,26 €* 0,93 €	0,93 €	0 €
2018	266 464 962 actions de 4 € de valeur nominale chacune	1,34 €** 1,34 €	0,79 €	0 €
2019	266 730 249 actions de 4 € de valeur nominale chacune	1,34 €	1,34 €	0 €

* Une fraction de 0,33 € du dividende mis en distribution au titre de l'exercice 2017 ayant la nature fiscale d'un remboursement d'apport au sens du 1° de l'article 112, 1° du CGI, son montant n'est pas considéré fiscalement comme un revenu distribué.

** Une fraction de 0,55 € du dividende mis en distribution au titre de l'exercice 2018 ayant la nature fiscale d'un remboursement d'apport au sens du 1° de l'article 112, 1° du CGI, son montant n'est pas considéré fiscalement comme un revenu distribué.

4.3 Informations relatives aux acquisitions et cessions par la Société de ses propres actions

La Société a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions cotées sur le marché Euronext Paris. Ce contrat est conforme à la décision AMF du 2 juillet 2018 relative à l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a acheté, dans le cadre du contrat de liquidité un nombre total d'actions de 3 547 937 pour une valeur d'acquisition de 234 826 693 euros et a vendu 3 489 823 actions pour une valeur de cession de 230 722 068 euros.

aux actions d'autocontrôle sont présentées au paragraphe 7.1 du présent document d'enregistrement universel. Pour de plus amples informations concernant l'actionnariat de la Société et les franchissements de seuils légaux, le lecteur est invité à se référer aux paragraphes 7.1.1.2 à 7.1.4 du présent document d'enregistrement universel.

4.2 Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, montant des revenus éligibles à l'abattement de 40 % et montant de ceux non éligibles à cet abattement

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous informons des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Au titre du contrat de liquidité, le cours moyen des achats est de 66,19 euros et le cours moyen de vente est de 66,54 euros. Il n'y a pas eu de frais de négociation sur ces opérations.

Le solde du contrat de liquidité s'élève à 97 727 actions au 31 décembre 2020.

Hors contrat de liquidité, la Société a racheté 515 000 actions au cours de l'exercice 2020 pour une valeur de 29 643 130 euros à un cours moyen des achats de 57,56 euros, étant précisé que les frais de négociation se sont élevés à 88 929 euros.

La Société a transféré 496 113 actions aux salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance. De plus, la Société a procédé à l'annulation de 265 000 actions.

Au 31 décembre 2020, la Société détenait 125 407 actions d'une valeur nominale de quatre euros, soit 501 628 euros, représentant 0,05% de son capital social. La valeur totale évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 8 615 007 euros.

Hors contrat de liquidité, la Société détenait 27 680 actions au 31 décembre 2020, pour une valeur d'acquisition de 1 605 771 euros et une valeur nominale de 110 720 euros.

4.4 Opérations réalisées par les mandataires sociaux et personnes assimilées sur leurs titres

Les opérations déclarées à l'Autorité des marchés financiers par les mandataires sociaux, les « hauts responsables » et les personnes liées / assimilées au cours de l'exercice 2020 et au début de l'exercice 2021 ont été les suivantes :

Déclarant	Nature de l'opération	Description de l'instrument financier	Nombre d'opérations	Montant total des opérations (en euros)
Franck Lemery	Cession	Actions	1	143 714
Antoine Burel	Cession	Actions	1	493 179

4.5 Informations sur les ajustements des bases de conversion ou des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital

Néant.

4.6 Informations sur les plans de stock-options et les plans des actions de performance

Les informations relatives aux plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et aux plans d'attribution d'actions de performance mis en place par la Société sont mentionnées dans les paragraphes 7.2 et 7.3 du présent document d'enregistrement universel.

Conformément aux articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, des rapports spéciaux seront présentés à l'Assemblée Générale du 26 mai 2021.

4.7 État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise

Le nombre total d'actions détenues par des salariés et assimilés est 10 022 779, représentant 3,75 % du capital social, incluant 708 681 actions détenues dans le cadre du fonds commun de placement « Actions Legrand », l'un des compartiments du plan d'épargne du Groupe, soit 0,27 % du capital social.

Au 31 décembre 2020, le nombre d'actions de la Société détenu par les salariés du Groupe, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est de 2 350 262

actions, représentant 0,88 % du capital et des droits de vote de la Société.

4.8 Nom, activité et résultat des sociétés contrôlées et part du capital détenu

S'agissant des filiales et participations, un organigramme ainsi qu'une présentation de leur activité et de leur résultat figurent aux paragraphes 9.1.7 et 9.1.8 du présent document d'enregistrement universel ainsi qu'à la note 10.6 des comptes sociaux.

4.9 Aliénations d'actions en vue de régulariser les participations croisées

Néant.

5. AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES, FINANCIERES ET FISCALES DE LA SOCIETE

5.1 Dépenses somptuaires

Néant.

5.2 Réintégration des frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial

Les dépenses non déductibles de l'exercice 2020, hors décalage d'une année sur l'autre, représentent 46 734 euros dont 17 397 euros relatifs à la Taxe sur les Véhicules de Tourisme et Société et 29 337 euros relatifs aux loyers et amortissements des véhicules, ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 14 966 euros.

5.3 Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices. Pour la clarté de l'exposé, cette information prend la forme d'un tableau en annexe 2 du présent rapport de gestion.

5.4 Montants des prêts visés au 3 bis de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier (*i.e.*, prêts à moins de trois ans consentis par la Société à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant)

Néant.

5.5 État des cautionnements, avals et garanties donnés et autres sûretés consenties

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé,

lors de sa réunion du 9 février 2021, le Directeur Général à consentir des cautions, avals et autres garanties au nom et pour le compte de la Société, dans la limite d'un montant global de 100 000 000 euros, cette limitation n'étant toutefois pas applicable aux cautions, avals ou garanties donnés à l'égard des administrations fiscales ou douanières pour lesquelles il n'est prévu aucune limitation. Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

5.6 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles

Néant.

5.7 Informations sur les installations classées Seveso seuil haut

Il est indiqué que la Société n'exploite pas d'installations Seveso (seuil haut), telles que visées à l'article L. 515-36 du Code de l'environnement.

Le 17 mars 2021,

Le Conseil d'administration

Annexe 1 au rapport de gestion

Situation de l'endettement de la Société

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
DETTE EXTERNE		
Montant de la dette		
Emprunt obligataire	3 500,0	2 900,0
Emprunt bancaire	0,0	0,0
Facility	0,0	0,0
TOTAL DETTE EXTERNE	3 500,0	2 900,0
Intérêts courus	24,0	21,3
Charges d'intérêts		
Emprunt obligataire	43,5	39,6
Emprunt bancaire	0,0	0,0
Facility	0,0	0,0
TOTAL INTÉRÊTS DETTE EXTERNE	43,5	39,6
%	1,2 %	1,4 %
DETTE AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES		
Montant de la dette		
Emprunt Legrand France SA	0,0	0,0
Charges d'intérêts		
Emprunt Legrand France SA	0,0	0,0
%		
TOTAL DETTE	3 524,0	2 921,3
Capitaux propres	2 195,3	2 131,7
% DETTE/CAPITAUX PROPRES	161 %	137 %

Annexe 2 au rapport de gestion

Résultats financiers sociaux au cours des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros sauf nombre d'actions, résultats par action et nombre de salariés)

	2016	2017	2018	2019	2020
Capital en fin de période					
Capital social	1 069 309	1 067 223	1 069 981	1 069 105	1 069 791
Nombre d'actions ordinaires	267 327 374	266 805 751	267 495 149	267 276 128	267 447 746
Nombre total d'actions émises	267 327 374	266 805 751	267 495 149	267 276 128	267 447 746
dont nombre d'actions auto-détenues*	1 365 561	45 128	905 347	313 406	125 407
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	15 470	17 592	18 592	24 725	21 970
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	198 266	208 937	211 516	417 336	414 896
Produits (charges) d'impôt sur les bénéfices	10 228	41 459	16 630	13 944	15 707
Participation des salariés	(125)	(115)	(161)	(109)	(99)
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	207 884	247 048	227 535	431 363	427 487
Montant des bénéfices distribués	307 058	317 415	336 819	357 063	357 419
Résultats des opérations par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	0,78	0,94	0,85	1,61	1,61
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,78	0,93	0,85	1,61	1,60
Dividende versé par action ordinaire	1,15	1,19	1,26	1,34	1,34
Personnel					
Nombre de salariés (moyen)	33	33	37	43	44
Montant de la masse salariale	5 735	6 235	7 175	7 109	5 884
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 487	2 690	2 482	2 703	3 632

* Les actions auto-détenues ne donnent pas droit à dividende et à droit de vote.



Annexe 3 au rapport de gestion

Mandataire social exécutif	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>BENOIT COQUART – Directeur Général de Legrand* 47 ans ⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2020 Date d'expiration du mandat en cours : 2023</p> <p>Formation Benoît Coquart est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po Paris) et de l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC).</p> <p>Parcours professionnel Benoît Coquart a rejoint Legrand* dès la fin de ses études en 1997 pour prendre la responsabilité des activités du Groupe en Corée du Sud. Poursuivant son parcours dans le Groupe, il a occupé plusieurs fonctions, notamment celles de Directeur des Relations Investisseurs, de Directeur Corporate Development (M&A), de Directeur de la Stratégie et du Développement et de Directeur France. Il a été nommé le 8 février 2018 Directeur Général de Legrand*. Benoît Coquart est membre du Comité de direction de Legrand* depuis 2010. Il devient administrateur de Legrand le 1er juillet 2020. Il est également Président d'Ignes (Industries du Génie Numérique, Energétique et Sécuritaire) depuis 2019.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur Général de Legrand* ■ Administrateur de Legrand* (depuis 2020) ■ Mandats dans diverses filiales ⁽²⁾ : - Président de Legrand Holding Inc. <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président d'Ignes (depuis 2019) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur France (jusqu'en 2018) ■ Mandats dans diverses filiales <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant <p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant

Benoît Coquart détient 46 212 actions Legrand.

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 17 mars 2021, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

(2) Aucune rémunération sous quelque forme que ce soit n'est versée ou due au titre des mandats exercés au niveau de Legrand ou dans les filiales du Groupe.

Mandataire social non-exécutif	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>ANGELES GARCIA-POVEDA – Présidente du Conseil d'administration de Legrand, Partner et administratrice de Spencer Stuart 50 ans ⁽¹⁾ De nationalité espagnole 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2012 Date d'expiration du mandat en cours : 2023</p> <p>Formation Angeles Garcia-Poveda est diplômée de l'ICADE à Madrid et a suivi le Business Case Study Program de l'Université de Harvard.</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Legrand* : - Présidente du Conseil d'administration (depuis 2020) - Membre du Comité de la stratégie et de la responsabilité sociétale <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de Spencer Stuart (depuis 2018) ■ Membre du Conseil de surveillance d'AdVini* (depuis 2020) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice Référente ■ Présidente du Comité des rémunérations ■ Présidente du Comité des nominations et de la gouvernance <p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Directrice Générale EMEA de Spencer Stuart (jusqu'en 2018)
<p>Parcours professionnel Angeles Garcia-Poveda est Présidente du Conseil d'administration de Legrand* depuis juillet 2020. Avant cette nomination, elle en était l'Administratrice Référente depuis 2013 après avoir été élue au Conseil du Spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment en 2012. Angeles Garcia-Poveda siège également au Conseil de Surveillance de Spencer Stuart. En 2008, elle avait rejoint le cabinet de conseil de recherche de dirigeants et est devenue Directrice générale France en 2011 avant d'être nommé Directrice générale EMEA, siégeant au Comité Exécutif mondial. Angeles Garcia-Poveda a commencé sa carrière au sein du cabinet The Boston Consulting Group (BCG) où elle a travaillé 14 ans comme consultante en stratégie puis responsable du recrutement global. Elle est également membre du Conseil de surveillance du groupe viticole AdVini* et administratrice de l'IFA et de NEOMA.</p>	<p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administratrice de l'Institut Français des Administrateurs (depuis 2020) ■ Administratrice de NEOMA (depuis 2021) 	<p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant

Angeles Garcia-Poveda détient 4 800 actions Legrand.

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 17 mars 2021, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.



ANNEXES

ANNEXE 2 - RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
OLIVIER BAZIL – administrateur de sociétés 74 ans ⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1 ^{er} mandat : 2002 Date d'expiration du mandat en cours : 2022	Legrand ■ Administrateur de Legrand* : - Membre du Comité des nominations et de la gouvernance - Membre du Comité de la stratégie et de la responsabilité sociétale	Legrand ■ Mandats dans diverses filiales
Formation Olivier Bazil est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et titulaire d'un MBA (Master of Business Administration) de la Harvard Business School.	Sociétés hors Legrand ■ Néant	Sociétés hors Legrand ■ Administrateur de Firmenich International S.A. (jusqu'en 2016) ■ Membre du Conseil de surveillance de Vallourec* (jusqu'en 2017) ■ Président de Fritz SAS (jusqu'en 2019) ■ Membre du Conseil de surveillance de la société civile du château Palmer (jusqu'en 2019) ■ Membre du Conseil de surveillance de Michelin* (jusqu'en mai 2020)
Parcours professionnel Olivier Bazil a rejoint Legrand en 1973 en tant qu'adjoint du Secrétaire Général, responsable de l'information financière et du développement de la stratégie de croissance du Groupe. Il est devenu Directeur Financier du Groupe Legrand en 1979, Directeur Général adjoint en 1993 et a occupé les fonctions de Vice-Président Directeur Général Délégué de 2000 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de la Société du 26 mai 2011.	Hors sociétés ■ Néant	Hors sociétés ■ Néant
Olivier Bazil détient 2 085 299 actions Legrand.		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 17 mars 2021, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>ISABELLE BOCCON-GIBOD – administratrice de sociétés 52 ans ⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2016 Date d'expiration du mandat en cours : 2023</p>	<p>Legrand ■ Administrateur de Legrand* : - Membre du Comité d'audit - Membre du Comité de la stratégie et de la responsabilité sociétale</p>	<p>Legrand ■ Néant</p>
<p>Formation Isabelle Boccon-Gibod est diplômée de l'École Centrale de Paris et de l'Université de Columbia, aux États-Unis.</p>	<p>Sociétés hors Legrand ■ Administratrice d'Arkéma* (depuis 2014) ■ Administratrice de Paprec (depuis 2014) ■ Présidente de Demeter (depuis 2018) ■ Administratrice de SilMach (depuis 2019) ■ Administratrice de GTT* (depuis 2020) ■ Administratrice d'Arc Holdings (depuis 2020) ■ Présidente de l'Observatoire Conseil (depuis 2020)</p>	<p>Sociétés hors Legrand ■ Membre du Comité exécutif d'Altavia (jusqu'en 2016) ■ Zodiac Aerospace* : - Administratrice (jusqu'en 2018) - Membre du Comité d'audit (jusqu'en 2018) ■ Administratrice de Sequana (jusqu'en 2019)</p>
<p>Parcours professionnel Isabelle Boccon-Gibod a débuté sa carrière en 1991 au sein du groupe International Paper en tant que Directrice des activités industrielles de la division Carton aux États-Unis puis au Royaume-Uni de 1997 à 2001, avant de prendre la Direction du développement stratégique pour l'Europe jusqu'en 2004. Elle rejoint en 2006 le groupe Sequana* en tant que chargée de mission auprès de la Direction générale. En 2008, elle est nommée Vice-Présidente exécutive du groupe Sequana*, et en 2009, Directrice exécutive du groupe Arjowiggins. Isabelle Boccon-Gibod est également photographe et écrivain. Isabelle Boccon-Gibod est administratrice d'Arkéma*, du groupe Paprec, de SilMach, de GTT* et d'Arc Holdings. Elle est également Présidente de la société Observatoire Conseil. Enfin, elle est à titre bénévole Présidente de la société Demeter, administratrice du fond Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Économique).</p>	<p>Hors sociétés ■ Administratrice du fonds Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) (depuis 2018)</p>	<p>Hors sociétés ■ Administratrice du Centre Technique du Papier (jusqu'en décembre 2020)</p>

Isabelle Boccon-Gibod détient 1 000 actions Legrand.

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 17 mars 2021, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>CHRISTEL BORIES – Présidente Directrice Générale d'Eramet* 56 ans ⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2012 Date d'expiration du mandat en cours : 2023</p>	<p>Legrand ■ Administratrice de Legrand* : - Présidente du Comité de la stratégie et de la responsabilité sociétale - Membre du Comité d'audit</p>	<p>Legrand ■ Néant</p>
<p>Formation Christel Bories est diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC).</p>	<p>Sociétés hors Legrand ■ Présidente Directrice Générale d'Eramet* (depuis 2017)</p>	<p>Sociétés hors Legrand ■ Directrice Générale Déléguée d'Ipsen* (jusqu'en 2016) ■ Administratrice de Smurfit Kappa* (jusqu'en décembre 2019)</p>
<p>Parcours professionnel Christel Bories a débuté sa carrière en 1986 en tant que consultante en stratégie chez Booz-Allen & Hamilton puis chez Corporate Value Associates. Elle a ensuite exercé différentes fonctions de responsabilité au sein d'Umicore, puis au sein du groupe Pechiney. À la suite de l'intégration de Pechiney dans le groupe Alcan, Christel Bories a été nommée Présidente et Directrice Générale d'Alcan Packaging puis Présidente et Directrice Générale d'Alcan Engineered Products et enfin Directrice Générale de Constellium (ex Alcan) qu'elle a quitté en décembre 2011. Christel Bories a été nommée Directrice Générale Déléguée d'Ipsen* le 27 février 2013, fonction qu'elle a exercée jusqu'en mars 2016. Elle a rejoint Eramet* en février 2017 et est depuis mai 2017 Présidente Directrice Générale du Groupe. Christel Bories est également administratrice de l'association France Industrie depuis 2020.</p>	<p>Hors sociétés ■ Administratrice de l'association France Industrie (depuis 2020)</p>	<p>Hors sociétés ■ Néant</p>

Christel Bories détient 1 470 actions Legrand.

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 17 mars 2021, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
Administrateur		
SOPHIE BURDAIS – déléguée nationale des relations avec l'enseignement technique de Legrand 53 ans ⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1 ^{er} mandat : 2020 Date d'expiration du mandat en cours : 2023	Legrand ■ Administratrice représentant les salariés de Legrand* (depuis 2020) : - Membre du Comité des rémunérations (depuis 2020) ■ Déléguée nationale des relations avec l'enseignement technique	Legrand ■ Direction Commerciale France (jusqu'en 2019)
Formation Sophie Bourdais est diplômée de l'Ecole Supérieure de Gestion à Paris.	Sociétés hors Legrand ■ Néant	Sociétés hors Legrand ■ Néant
Parcours professionnel Sophie Bourdais rejoint Legrand* en 1991. Elle occupe jusqu'en 2019 différentes responsabilités au sein de la Société, en particulier à la Direction commerciale. Sophie Bourdais est actuellement déléguée nationale des relations avec l'enseignement technique. Sophie Bourdais a pris ses fonctions d'administratrice représentant les salariés au sein du Conseil de Legrand* le 4 novembre 2020.	Hors sociétés ■ Néant	Hors sociétés ■ Néant
Sophie Bourdais détient 620 actions Legrand.		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 17 mars 2021, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.



ANNEXES

ANNEXE 2 - RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>EDWARD A. GILHULY – co-fondateur et associé gérant de Sageview Capital LP* 61 ans ⁽¹⁾ De nationalité américaine 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2018 Date d'expiration du mandat en cours : 2022</p>	<p>Legrand ■ Administrateur de Legrand* : - Membre du Comité de la stratégie et de la responsabilité sociétale</p>	<p>Legrand ■ Néant</p>
<p>Formation Edward A. Gilhuly détient un Bachelor of Arts en Histoire et Economie de Duke University ainsi qu'un MBA de Stanford University.</p>	<p>Sociétés hors Legrand ■ Administrateur de Avalara* (depuis 2011) ■ Administrateur d'Exaro Energy (depuis 2012) ■ Administrateur de MetricStream, Inc. (depuis 2014) ■ Administrateur de DemandBase (depuis 2015) ■ Administrateur d'ElasticPath Software (depuis 2018) ■ Administrateur de Pantheon Systems (depuis 2019) ■ Co-fondateur et associé gérant de Sageview Capital LP* (depuis 2005)</p>	<p>Sociétés hors Legrand ■ Administrateur de GoPro (jusqu'en 2017)</p>
<p>Parcours professionnel Edward A. Gilhuly est co-fondateur et associé gérant de Sageview Capital, un fonds d'investissement tech qui dispose de plus de 1 milliard de dollars d'actifs sous gestion. Avant de fonder Sageview Capital en 2006, Edward A. Gilhuly a travaillé de 1986 à 2005 chez Kohlberg Kravis Roberts & Co (KKR) où il devenu associé en 1995. De 1998 à 2005, il a mis en place et supervisé tous les aspects de l'activité de KKR en Europe. Il a également été membre du Comité d'investissement de KKR de 2000 jusqu'à son départ en 2005. Edward A. Gilhuly est administrateur de Avalara*, DemandBase, ElasticPath Software, Exaro Energy, MetricStream Inc. et Pantheon Systems.</p>	<p>Hors sociétés ■ Néant</p>	<p>Hors sociétés ■ Néant</p>

Edward A. Gilhuly détient 119 712 actions Legrand.

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 17 mars 2021, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>PHILIPPE JEULIN – détaché auprès du Recteur de l'Académie de Limoges 63 ans ⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2018 Date d'expiration du mandat en cours : 2022</p>	<p>Legrand ■ Administrateur représentant les salariés de Legrand* : - Membre du Comité d'audit</p>	<p>Legrand ■ Administrateur représentant les salariés au sein du Conseil de Legrand France (jusqu'en 2018)</p>
<p>Formation Philippe Jeulin est diplômé de l'École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique (ENSMA) et possède une Maîtrise-ès-Sciences et un Master 2 d'Histoire des Sciences et Techniques.</p>	<p>Sociétés hors Legrand ■ Détaché auprès du Recteur de l'Académie de Limoges au sein de la mission académique École-Entreprise</p>	<p>Sociétés hors Legrand ■ Néant</p>
<p>Parcours professionnel Philippe Jeulin rejoint Legrand* en 1985 après avoir travaillé chez Enertec Schlumberger et à la GMF. Il occupe jusqu'en 2015 différentes responsabilités au sein de la Société, en particulier à la Direction des systèmes d'information et à la Direction des ressources humaines. Philippe Jeulin est actuellement détaché auprès du recteur de l'académie de Limoges, au sein de la mission académique École-Entreprise. Il a également été créateur et enseignant référent de la filière « Ingénieur Informatique d'Entreprise » pour le CNAM Limousin de 1988 à 2015. Philippe Jeulin a pris ses fonctions d'administrateur représentant les salariés au sein du Conseil de Legrand*, le 26 juin 2018, date de la fin de son mandat d'administrateur représentant les salariés au sein du Conseil d'administration de Legrand France, filiale française de la Société.</p>	<p>Hors sociétés ■ Néant</p>	<p>Hors sociétés ■ Néant</p>
<p>Philippe Jeulin ne détient aucune action Legrand.</p>		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 17 mars 2021, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>PATRICK KOLLER – Directeur Général de Faurecia* 62 ans ⁽¹⁾ De nationalité franco-allemande 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2018 Date d'expiration du mandat en cours : 2022</p>	<p>Legrand ■ Administrateur de Legrand* : - Membre du Comité des rémunérations - Membre du Comité des nominations et de la gouvernance</p>	<p>Legrand ■ Néant</p>
<p>Formation Patrick Koller est diplômé de POLYTECH Nancy – ex-ESSTIN (École Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy) et de l'IFG (Institut Français de Gestion).</p>	<p>Sociétés hors Legrand ■ Directeur Général de Faurecia* (depuis 2016) ■ Administrateur de Faurecia* (depuis 2017)</p>	<p>Sociétés hors Legrand ■ Faurecia* : - Directeur Général délégué en charge des opérations (jusqu'en 2016) ■ Mandats dans diverses filiales du groupe Faurecia*</p>
<p>Parcours professionnel Patrick Koller est Directeur Général de Faurecia* depuis le 1er juillet 2016. En 2006, il a rejoint le groupe Faurecia* en tant que Vice-Président Exécutif du Business Group Faurecia Automotive Seating (désormais dénommé Faurecia Seating), poste qu'il a occupé jusqu'au 2 février 2015. Durant cette période, il a exercé de nombreux mandats au sein des filiales du Groupe telles que notamment Faurecia (Chine) Holding Co., Ltd (Chine), Faurecia Components Pisek, S.r.o. (République Tchèque), Faurecia Automotive GmbH (Allemagne) et Faurecia NHK Co. Ltd (Japon). Le 2 février 2015, il a été nommé Directeur Général Délégué en charge des Opérations, fonction qu'il a occupée jusqu'au 30 juin 2016. Il a également occupé des fonctions de direction au sein de plusieurs grands groupes industriels : il a été Directeur Général de Rhodia* Polyamide Intermediates jusqu'en 2003 puis Vice-Président Exécutif en charge de l'Industrie et des Achats Groupe jusqu'en 2006. Patrick Koller a également occupé la fonction de Directeur de la Division Thermique Moteur Europe de Valeo* jusqu'en 2000.</p>	<p>Hors sociétés ■ Administrateur de la Fondation du Collège de France (depuis 2017)</p>	<p>Hors sociétés ■ Néant</p>

Patrick Koller détient 1 000 actions Legrand.

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 17 mars 2021, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>Administrateur</p> <p>MICHEL LANDEL – administrateur de sociétés 69 ans ⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2019 Date d'expiration du mandat en cours : 2023</p>	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand* : - Administrateur référent (depuis 2020) - Président du Comité des nominations et de la gouvernance (depuis 2020) - Membre du Comité des rémunérations (depuis 2020) 	<p>Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant
<p>Formation</p> <p>European Business School</p>	<p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président d'Astrolabe Services (depuis 2018) ■ Danone* - Administrateur 	<p>Sociétés hors Legrand</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Danone* - Administrateur référent (jusqu'en mars 2021) - Président du Comité de Gouvernance (jusqu'en mars 2021) ■ Sodexo * - Directeur Général (jusqu'en 2018) - Administrateur (jusqu'en 2018) - Membre du Conseil de surveillance Sodexo Pass International (jusqu'en 2018) ■ Membre du Conseil de surveillance ONE SCA (jusqu'en 2018) ■ Président du Conseil d'administration de Louis Delhaize (jusqu'en 2020)
<p>Parcours professionnel</p> <p>Michel Landel commence sa carrière en 1977 à la Chase Manhattan Bank. En 1980, il devient directeur d'usine au sein de Poliet. En 1984, il rejoint le Groupe Sodexo* en tant que Directeur Afrique. En 1989, il est nommé Chief Executive Officer de Sodexo en Amérique du Nord. En 2000, il devient Vice-Président du Comité exécutif du Groupe et, en 2003, Directeur Général Délégué du Groupe. Depuis 2005, il a exercé les fonctions de Directeur Général de Sodexo et Président du Comité exécutif jusqu'en janvier 2018. Enfin, en 2007, il a été nommé administrateur de Sodexo jusqu'en 2018. Depuis 2018, Michel Landel est administrateur et Président du Comité de Gouvernance de Danone* et il est également Président d'Astrolabe Services. Michel Landel a été décoré Chevalier de la Légion d'Honneur en 2007.</p>	<p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant 	<p>Hors sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant

Michel Landel détient 500 actions Legrand.

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 17 mars 2021, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>ANNALISA LOUSTAU ELIA – Administratrice de sociétés 55 ans ⁽¹⁾ De nationalité italienne 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2013 Date d'expiration du mandat en cours : 2021</p>	<p>Legrand ■ Administratrice de Legrand* : - Présidente du Comité des rémunérations (depuis 2020)</p>	<p>Legrand ■ Néant</p>
<p>Formation Annalisa Loustau Elia est diplômée en droit de l'Université La Sapienza à Rome.</p>	<p>Sociétés hors Legrand ■ Campari* - Administratrice de Campari* (depuis 2016) - Membre du Conseil d'administration - Membre du Comité des Rémunérations et de Nominations - Membre du Comité Contrôle et Risques ■ Roche Bobois* - Membre du Conseil de surveillance (depuis 2018) - Membre du Comité d'Audit</p>	<p>Sociétés hors Legrand ■ Printemps - Membre du Comité exécutif (jusqu'en 2020) - Directrice Marketing (jusqu'en 2020)</p>
<p>Parcours professionnel Annalisa Loustau Elia a débuté sa carrière chez Procter & Gamble* en 1989, d'abord dans les filiales du Groupe à Rome et à Paris puis au siège international de Genève jusqu'en 2001. Elle y a alors dirigé le marketing mondial pour Pampers, la première marque de Procter & Gamble*. Elle a ensuite rejoint le groupe L'Oréal* en tant que Directrice Générale de plusieurs marques. En 2004, Annalisa Loustau Elia a rejoint Cartier où elle a siégé pendant 4 ans au Comité Exécutif mondial comme Directrice Générale en charge, entre autres, du développement produit et du marketing. De 2008 à janvier 2021 elle a été Directrice marketing omnicanal et membre du Comité Exécutif du groupe Printemps. Dans le cadre de ses fonctions, elle a travaillé tout particulièrement sur la transformation digitale et l'expérience client. Annalisa Loustau Elia est administratrice de Campari* depuis 2016 et membre du Conseil de surveillance de Roche Bobois* depuis 2018.</p>	<p>Hors sociétés ■ Néant</p>	<p>Hors sociétés ■ Néant</p>
<p>Annalisa Loustau Elia détient 1 340 actions Legrand.</p>		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 17 mars 2021, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>ELIANE ROUYER-CHEVALIER – administratrice de sociétés 68 ans ⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2011 Date d'expiration du mandat en cours : 2023</p>	<p>Legrand ■ Administratrice de Legrand* : - Présidente du Comité d'audit - Membre du Comité des rémunérations</p>	<p>Legrand ■ Néant</p>
<p>Formation Eliane Rouyer-Chevalier est diplômée de sciences économiques de l'Université Paris II Assas.</p>	<p>Sociétés hors Legrand ■ Ipsos* - Administratrice indépendante depuis 2019 - Membre du Comité d'Audit ■ Présidente de ERC Consulting (depuis 2013)</p>	<p>Sociétés hors Legrand ■ Administratrice de Time2Start (jusqu'en 2019) ■ Administratrice indépendante de Vigeo Eiris (jusqu'en 2019)</p>
<p>Parcours professionnel Eliane Rouyer-Chevalier rejoint le groupe Accor* en 1983 où elle occupe les fonctions de Responsable des financements internationaux et de la gestion de trésorerie devises, puis devient, en 1992, Directrice des Relations Investisseurs et de la Communication Financière. De 2010 à 2012, elle est membre du Comité exécutif d'Edenred*, société née de la scission du groupe Accor*, en tant que Directrice Générale en charge de la communication corporate, financière et de la responsabilité sociétale. Elle est Présidente de ERC Consulting depuis 2013 et consultante à la Banque Mondiale (IFC) depuis 2016, administratrice indépendante de Vigeo Eiris de 2018 à 2019. Depuis 2019, elle est administratrice indépendante d'Ipsos* et membre du comité d'audit. Elle dirige depuis 2012, un cycle de formation à l'Université Paris Dauphine sur la communication financière. Dans le domaine associatif, Eliane Rouyer-Chevalier est Présidente d'honneur de l'Association Française des Investor Relations (CLIFF) après l'avoir présidé de 2004 à 2014 et était Vice-Présidente de l'Observatoire de la Communication Financière de 2005 à 2018. Elle est administratrice de la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement (F2IC) depuis 2014. Eliane Rouyer-Chevalier a été administratrice de l'Institut Français du Tourisme de 2013 à 2016, du Cercle de la Compliance de 2015 à 2017 ainsi que de Time2Start, organisation qui soutient les jeunes des quartiers à créer leur entreprise de 2016 à 2019.</p>	<p>Hors sociétés ■ Administratrice de la F2IC (depuis 2014)</p>	<p>Hors sociétés ■ Administratrice de l'Institut Français du Tourisme (jusqu'en 2016) ■ Administratrice du Cercle de la Compliance (jusqu'en 2017) ■ Vice-Présidente de l'Observatoire de la Communication Financière (jusqu'en 2018)</p>
<p>Eliane Rouyer-Chevalier détient 1 350 actions.</p>		

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 17 mars 2021, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

Administrateur	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés ou autres formes d'organisations en France ou à l'étranger	Mandats et fonctions au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés
<p>GILLES SCHNEPP – administrateur de sociétés 62 ans ⁽¹⁾ De nationalité française 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges Date du 1^{er} mandat : 2002 Date d'expiration du mandat en cours : 2022</p>	<p>Legrand ■ Administrateur de Legrand* : - Membre du Comité de la stratégie et de la responsabilité sociétale</p>	<p>Legrand ■ Président du Conseil d'administration (jusqu'en 2020) ■ Président Directeur Général (jusqu'en 2018) ■ Mandats dans diverses filiales</p>
<p>Formation Gilles Schneppe est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC).</p>	<p>Sociétés hors Legrand ■ Saint-Gobain* : - Administrateur (depuis 2009) - Membre du Comité d'audit et des risques (depuis 2017) ■ Sanofi* : - Administrateur (depuis 2020) ■ Danone* : - Administrateur (depuis 2020) - Président du Conseil d'administration (depuis mars 2021) ■ Clayton, Dubilier & Rice : - Conseiller d'exploitation (depuis 2020)</p>	<p>Sociétés hors Legrand ■ PSA* (jusqu'en 2020) : - Vice-Président du Conseil de surveillance - Membre référent du Conseil de surveillance - Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance - Membre du Comité Financier et d'Audit</p>
<p>Parcours professionnel Gilles Schneppe a débuté sa carrière chez Merrill Lynch France dont il est devenu Vice-Président. Il a ensuite rejoint Legrand* en 1989 en tant qu'adjoint au Directeur Financier. Il est devenu Secrétaire Général de Legrand France en 1993, Directeur Financier en 1996 et Directeur Général Délégué en 2000. Gilles Schneppe est administrateur de la Société depuis 2002 et Président du Conseil d'administration depuis 2006. Il a exercé la fonction de Président Directeur Général de 2006 au 7 février 2018. Il a été Président du Conseil d'administration de Legrand du 8 février 2018 au 30 juin 2020. Gilles Schneppe est conseiller d'exploitation pour les fonds Clayton, Dubilier & Rice depuis septembre 2020. Gilles Schneppe est également administrateur de Saint-Gobain* depuis 2009 et administrateur de Sanofi* et de Danone* depuis 2020. Il est nommé Président du Conseil d'administration de Danone* en mars 2021.</p>	<p>Hors sociétés ■ Medef : - Membre du Conseil Exécutif du Medef - Co-Président de la Commission Transition Ecologique et Economique (depuis 2018)</p>	<p>Hors sociétés ■ Président de la FIEEC (jusqu'en 2020)</p>

Gilles Schneppe détient 2 415 082 actions Legrand.

* Société cotée.

(1) L'âge a été fixé au 17 mars 2021, date à laquelle le Conseil d'administration arrête l'annexe 3 du rapport de gestion où figurent les biographies des administrateurs.

LEGRAND

Société Anonyme

BP 523

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

87045 LIMOGES Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

LEGRAND

Société Anonyme

BP 523

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

87045 LIMOGES Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société LEGRAND,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LEGRAND SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- pour les deux cabinets : l'émission de lettres de confort dans le cadre d'une émission obligataire par placement privé ;
- pour PricewaterhouseCoopers Audit : une mission de revue de conformité de la documentation des prix de transfert ainsi qu'une mission de revue des conséquences fiscales d'opérations spécifiques ;
- pour Deloitte & Associés : la mission de vérification de la déclaration de performance financière extra-financière consolidée prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valeur d'utilité des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir (note 1.3 « Etats financiers Legrand SA »).

Au 31 décembre 2020, ils sont constitués des titres Legrand France SA, qui sont inscrits au bilan pour un montant de 3 774 millions d'euros (note 2.2 « Etats financiers Legrand SA »), soit 66% du total actif, le reste de l'actif étant principalement constitué des créances rattachées à cette participation. Leur correcte évaluation qui nécessite l'exercice du jugement dans le choix des éléments à considérer et dans les hypothèses retenues, est sensible à l'environnement économique et aux incertitudes propres aux prévisions de perspectives d'avenir et est déterminante pour l'appréciation de la situation financière et du patrimoine de la société Legrand. Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de cette valeur déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de la valeur d'utilité par la direction était basée sur les valeurs d'entreprise déterminées sur la base des mêmes hypothèses que celles retenues pour les tests de dépréciation réalisés par le groupe au périmètre des activités de la filiale Legrand France SA et des filiales qu'elle détient directement ou indirectement.

Nous avons apprécié la pertinence de l'approche retenue par la direction pour évaluer la valeur d'utilité des titres de Legrand SA.

Nos experts en évaluation ont réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la direction dans son estimation, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation, le taux de royalties et le taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables.

Nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées et de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec la direction du contrôle de gestion du Groupe.

Nous avons également testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs effectués par la direction.

Enfin, nous nous sommes assurés de la cohérence de la valeur d'utilité retenue avec la capitalisation boursière du groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.225-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LEGRAND par l'assemblée générale du 21 décembre 2005 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 6 juin 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 18^{ème} année, soit pour les deux cabinets, la 15^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés



09-04-2021 | 17:36 CEST

Camille PHELIZON

Jean-François VIAT

LEGRAND SA

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	21 970	24 725
Autres produits d'exploitation	2 074	1 790
Total produits d'exploitation	24 044	26 515
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	(7 011)	(7 996)
Impôts, taxes et versements assimilés	(828)	(1 098)
Frais de personnel	(9 516)	(9 812)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 710)	(2 538)
Autres charges	(885)	(711)
Total charges d'exploitation	(19 950)	(22 155)
Résultat d'exploitation	4 094	4 360
Produits financiers		
Des participations	450 007	450 007
Des autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé	8 479	5 977
Reprises de provisions et transferts de charges	40	1 933
Gains de change	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Total Produits Financiers	458 526	457 917
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	(2 173)	(1 956)
Pertes de change	0	0
Intérêts, charges assimilées et autres charges financières	(43 537)	(39 652)
Total Charges Financières	(45 710)	(41 608)
Résultat financier	412 816	416 309
Résultat courant avant impôts	416 910	420 669
Résultat exceptionnel	(5 031)	(3 141)
Bénéfice de l'exercice avant impôt et participation	411 879	417 528
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(99)	(109)
Impôt sur les bénéfices	15 707	13 944
Bénéfice net de l'exercice	427 487	431 363

Bilan

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières	5 578 907	5 004 544
Total Actif Immobilisé	5 578 907	5 004 544
Actif circulant		
Créances	136 914	51 632
Valeurs mobilières de placement	1 606	523
Disponibilités	0	502
Total Actif Circulant	138 520	52 657
Comptes de régularisation	15 905	15 567
TOTAL ACTIF	5 733 332	5 072 768

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Capitaux propres		
Capital social	1 069 791	1 069 105
Primes et réserves	697 477	631 183
Résultat de l'exercice	427 487	431 363
Provisions réglementées et subventions		0
Total capitaux propres	2 194 755	2 131 651
Provisions	2 542	2 737
Dettes financières		
Autres dettes financières	3 524 042	2 921 271
Total dettes financières	3 524 042	2 921 271
Autres dettes	11 993	17 109
Comptes de régularisation	0	0
TOTAL PASSIF	5 733 332	5 072 768

Tableau des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Résultat net de la période	427 487	431 363
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
– Dotations nettes aux amortissements et provisions	(24)	(1 893)
– Dotations nettes aux amortissements sur charges réparties sur plusieurs exercices	3 235	2 874
– Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(196)	(1 173)
– Dotations nettes aux provisions réglementées	0	0
– (Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	0	0
– Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	(3 617)	(5 941)
Marge brute d'autofinancement	426 885	425 230
Variation du besoin en fonds de roulement :		
– Créances clients, comptes rattachés et autres créances	1 819	10 749
– Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	(5 112)	(30 209)
– Autres actifs et passifs opérationnels	44	(45)
Flux de trésorerie des opérations courantes	423 636	405 725
– Produit résultant des cessions d'actifs	0	0
– Réductions d'immobilisations financières	0	0
– Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
– Acquisition d'immobilisations financières	0	(43)
Flux de trésorerie des opérations d'investissements	0	(43)
– Augmentation de capital et prime d'émission	9 221	6 329
– Cession (rachat) d'actions propres et contrat de liquidité	(32 411)	(18 636)
– Dividendes payés par Legrand	(357 419)	(357 063)
– Augmentation (diminution) des emprunts (dont prêts et emprunts intragroupe)	(43 514)	(35 754)
Flux de trésorerie des opérations financières	(424 123)	(405 124)
Variation nette de la trésorerie	(487)	558
Trésorerie au début de la période	487	(71)
Trésorerie à la fin de la période	0	487

Notes annexes aux états financiers

NOTE 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	5
NOTE 2 - ACTIF IMMOBILISÉ	7
NOTE 3 - AUTRES CRÉANCES	8
NOTE 4 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	8
NOTE 5 - COMPTES DE RÉGULARISATION	9
NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES	9
NOTE 7 - TABLEAU DES PROVISIONS	15
NOTE 8 - DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES DETTES	15
NOTE 9 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	17
NOTE 10 - AUTRES INFORMATIONS	17
NOTE 11 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	20
NOTE 12 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	20

NOTE 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et conformément au plan comptable révisé et suivant les mêmes méthodes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Cette rubrique correspond à des logiciels amortis sur 3 ans. Ces logiciels bénéficient d'un amortissement fiscal sur 12 mois, constaté par un amortissement dérogatoire.

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont principalement constituées par les titres de participation. Ces derniers sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la Société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

1.4 RACHAT D' ACTIONS ET CONTRAT DE LIQUIDITE

1.4.1 Classement comptable

Le classement comptable des actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat est conforme à l'avis CU CNC n° 98-D et dépend de la formulation des objectifs du ou des programmes de rachat.

- affectation explicite à l'attribution aux salariés : les actions sont inscrites en valeurs mobilières de placement, dans la rubrique « actions propres » ;
- affectation explicite à la réduction de capital ou affectations explicites autres que les cas précédents : les actions sont inscrites en autres immobilisations financières, dans les rubriques « actions propres en voie d'annulation » ou « autres actions propres » ;
- les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité sont également comptabilisées en autres immobilisations financières, dans la rubrique « autres actions propres » ;
- les espèces ou placements court terme indisponibles dans le cadre du contrat de liquidité sont enregistrés en autres immobilisations financières dans la rubrique « autres créances immobilisées ».

1.4.2 Dépréciation des actions propres

Les actions propres en voie d'annulation sont évaluées à leur coût d'achat.

Les autres actions propres sont évaluées au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur d'inventaire. La valeur

d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice. Une dépréciation est constatée pour les moins-values latentes éventuelles. Les moins-values liées au transfert des actions propres aux salariés sont enregistrées en résultat exceptionnel.

Pour les actions rachetées et affectées à des plans de stock-options ou des plans d'actions de performance, une provision pour charges est constituée pour la différence entre le prix d'attribution aux salariés et la valeur nette comptable des actions propres. Dans le cas des stocks options, cette provision est constituée lorsque l'exercice de l'option par le salarié est probable. Dans le cas des actions de performance comme des stocks options, la provision pour charges est constituée lorsque le Conseil d'administration de Legrand a pris la décision de rachat des actions afférentes au plan concerné.

Cette provision, lorsqu'elle est constatée, est étalée linéairement sur la période d'acquisition des options et des actions de performance.

1.5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Le poste inclut des rachats d'actions propres qui ont été affectées pour attribution aux salariés, tel que décrit à la note 1.4.

1.6 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement, apprécié au cas par cas.

1.7 DETTES ET CRÉANCES EN DEVISES

Elles figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours constaté à la fin de l'exercice.

1.8 CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir représentent les frais d'émission des financements. Ils sont amortis sur la durée des emprunts.

1.9 PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Les primes de remboursement au bilan sont les primes de remboursement liées aux emprunts obligataires émis en 2012, 2015, 2017, 2018, 2019 et 2020, décrits en note 8.2. Ces primes sont amorties sur la durée des emprunts.

1.10 PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE ET AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes

de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus. Concernant les écarts actuariels, ils sont toujours enregistrés directement au compte de résultat.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Il est arrêté sur la base de l'indice externe iBoxx € Corporates AA 10+, communément retenu comme référence.

Les provisions constituées au bilan couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein de la Société. La Société n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière.

Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise.

Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre/non cadre) du salarié.

1.11 PROVISION POUR PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS

Legrand SA a adhéré à l'accord dérogatoire de participation du 13 juin 2018. Cet accord de participation s'applique pour une durée de 3 ans et donc pour les calculs de la réserve spéciale de participation de 2018 à 2020. Le périmètre des sociétés parties à l'accord inclut la Société et les sociétés Legrand France, Legrand SNC, Alpes Technologies, Cofrel, Ura, Planet-Wattohm, Intervox Systèmes, Legrand Cable Management, Legrand Énergie Solutions et Legrand Data Center Solutions.

Legrand SA a également adhéré à l'accord d'intéressement du 13 juin 2018. Cet accord d'intéressement s'applique pour une durée de 3 ans et donc pour les exercices 2018 à 2020 pour le même périmètre que celui énoncé pour l'accord dérogatoire de participation.

1.12 TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour ce document, la Société définit la trésorerie nette comme l'ensemble des dépôts bancaires et des concours bancaires courants (compris dans les dettes financières) dont l'échéance initiale n'excède pas trois mois.

NOTE 2 - ACTIF IMMOBILISÉ

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

31 Décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute début période	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute fin période
Logiciels-valeur brute	204	0	0	204
Logiciels-amortissements	(204)	0	0	(204)
Total Immobilisations Incorporelles Nettes	0	0	0	0

2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

31 Décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute début période	Variations de l'exercice	Valeur brute fin période
Titres de participation			
Legrand France SA	3 773 659	0	3 773 659
Total	3 773 659	0	3 773 659
Créances rattachées à des participations			
Prêt à Legrand France SA	1 189 688	608 478	1 798 166
Total	1 189 688	608 478	1 798 166
Autres immobilisations financières			
Actions propres en voie d'annulation	16 187	(16 187)	0
Autres actions propres	2 933	4 076	7 009
Autres créances immobilisées	22 028	(22 028)	0
Dépôts, cautions et autres prêts	89	0	89
Total	41 237	(34 139)	7 098
Provisions pour dépréciation			
Dépréciation des autres actions propres	(40)	24	(16)
Total	(40)	24	(16)
Total Immobilisations Financières Nettes	5 004 544	574 363	5 578 907

Pour les autres actions propres, la variation s'entend des rachats nets de cessions de la période.

2.2.1 Titres de participation

Les titres n'ont donné lieu à aucune provision.

2.2.2 Créances rattachées à des participations

Le 6 juillet 2017, la Société met en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 480 632 milliers d'euros pour une durée de 4 ans, soit à échéance le 6 juillet 2021. Ce prêt est assorti d'un intérêt annuel de 0,54 %.

Le 9 octobre 2017, la Société met en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de

397 040 milliers d'euros pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 9 octobre 2023. Ce prêt est assorti d'un intérêt correspondant au taux variable Euribor 1 mois + 0,63 %, avec capitalisation des intérêts.

Le 1er juillet 2019, la Société met en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 400 000 milliers d'euros pour une durée de 9 ans, soit à échéance le 1er juillet 2028. Ce prêt est assorti d'un intérêt correspondant au taux variable Euribor 1 mois + 0,69 %, avec capitalisation des intérêts.

Le 1^{er} octobre 2020 la Société met en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 600 000 milliers d'euros pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 30 septembre 2030. Ce prêt est assorti d'un intérêt correspondant au taux variable Euribor 1 mois + 0,69 %, avec capitalisation des intérêts.

2.2.3 Autres immobilisations financières

Ce poste inclut les actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat, les actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité et les espèces et placements à court terme du contrat (cf. note 1.4).

La société a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions cotées sur le marché Euronext Paris. Ce contrat est conforme à la décision AMF du 2 juillet 2018 relative à l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Au 31 décembre 2020, Legrand détient 97 727 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur d'acquisition de 7 009,2 milliers d'euros, présentées en autres actions propres. Les actions font l'objet d'une dépréciation au 31 décembre 2020 pour 16,6 milliers d'euros.

Les mouvements sur l'exercice 2020, au titre de ce contrat, se sont traduits par un flux de trésorerie négatif de 2 679,0 milliers d'euros et correspondent aux rachats nets de cessions de 58 114 actions.

Ce montant a été financé par le compte espèces et placements à court terme du contrat de liquidité, dont le solde est de 19 377,8 milliers d'euros au 31 décembre 2020 lequel est inclus dans le solde du compte courant de cash pooling.

Les rachats d'actions affectés aux salariés sont présentés dans la note sur les valeurs mobilières de placement en note 4.

NOTE 3 - AUTRES CRÉANCES

Les créances de l'actif circulant s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Montant	Échéances	
	Valeur nette	À un an au plus	À plus d'un an
Créances clients	4 649	4 649	0
Etat, impôt sur le bénéfice	13 124	13 124	0
Taxe sur la valeur ajoutée	533	533	0
Créances d'intégration fiscale	370	370	0
Autres créances	118 238	118 238	0
TOTAL A LA FIN DE LA PÉRIODE	136 914	136 914	0
TOTAL AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	51 632	51 632	0

NOTE 4 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

En 2020 et 2019, ce poste est uniquement composé des actions propres rachetées dans l'objectif d'une attribution aux salariés.

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2020		31 Décembre 2019	
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Plans d'actions de performance	1 606	0	1 606	523
TOTAL	1 606	0	1 606	523

Le descriptif du programme de rachat d'actions en cours portant sur un montant maximal de 1 milliard d'euros a été publié le 27 mai 2020.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a racheté 515 000 actions pour une valeur de 29 643 130 euros.

La décomposition de ce poste est indiquée en note 6.1.

NOTE 5 - COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Charges payées d'avance	22	66
Charges différées à répartir	5 034	4 908
Primes de remboursement	10 849	10 593
TOTAL	15 905	15 567

NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES

6.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social au 31 décembre 2020 est de 1 069 790 984 euros représentés par 267 447 746 actions de 4 euros de nominal chacune, auxquelles correspondent 267 447 746 droits de vote théoriques et 267 322 339 droits de vote exerçables (déduction faite des actions détenues par la Société à cette date).

La Société détient 125 407 actions au 31 décembre 2020 contre 313 406 actions au 31 décembre 2019, soit une diminution de 187 999 actions correspondant :

- au rachat net de 515 000 actions en dehors du contrat de liquidité;
- au transfert de 496 113 actions aux salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance;
- à l'annulation de 265 000 actions ;
- à l'acquisition nette de 58 114 actions dans le cadre du contrat de liquidité (voir note 2.2.3).

Au 31 décembre 2020, la Société détient 125 407 actions pour une valeur d'acquisition de 8 615 007 euros, affectées de la façon suivante :

- à la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance pour 27 680 actions et pour une valeur d'acquisition de 1 605 771 euros ;
- au contrat de liquidité pour 97 727 actions pour une valeur d'acquisition de 7 009 236 euros (voir note 2.2.3).

Le détail donne ci-dessous l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2020 :

	Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)
Au 31 décembre 2019	267 276 128	4	1 069 104 512	537 713 030
Souscription d'actions du plan d'options 2010	436 618	4	1 746 472	7 474 900
Annulation d'actions propres	(265 000)	4	(1 060 000)	(15 126 920)
Au 31 décembre 2020	267 447 746	4	1 069 790 984	530 061 010

Le Conseil d'administration du 12 février 2020 a décidé l'annulation de 265 000 actions auto-détenues affectées à l'objectif d'annulation (actions rachetées en 2019). La différence entre le prix de rachat des actions annulées et

leur valeur nominale, soit un montant de 15 126 920 euros, a été affectée en diminution de la prime d'émission.

Dans le cadre du plan d'options de souscription d'action 2010, 436 618 actions ont été souscrites au cours de

l'exercice 2020 représentant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant de 9 221 372 euros.

6.2 PRIMES ET RÉSERVES

(en milliers d'euros)

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Avant répartition		
Primes d'émission	530 062	537 712
Primes-frais de mise en bourse	(33 206)	(33 206)
Réserve légale	106 910	106 998
Réserves indisponibles	3 456	19 679
Autres réserves et report à nouveau	90 255	0
TOTAL	697 477	631 183

6.3 MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	31 Décembre 2020
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice avant répartition	2 131 651
Variations en cours d'exercice après répartition :	0
- du capital	686
- des primes d'émission	(7 650)
- des réserves et report à nouveau	
- des réserves indisponibles	
- des dividendes versés*	(357 419)
- des provisions réglementées et subventions	0
- du résultat de l'exercice	427 487
- autres	0
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE AVANT RÉPARTITION	2 194 755

Le 27 mai 2020, l'Assemblée Générale Mixte de Legrand SA a décidé la distribution d'un dividende de 1,34 euro par action, soit 357 419 milliers d'euros.

6.4 PLANS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET PLANS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

6.4.1 Plans d'actions de performance

Le Conseil d'administration de la Société a également approuvé la mise en œuvre des plans d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020
Date d'Assemblée	24/05/2013	27/05/2016	27/05/2016	30/05/2018	30/05/2018
Date du Conseil d'administration	27/05/2016	31/05/2017	30/05/2018	29/05/2019	26/05/2020
Nombre total d'actions de performance attribuées gratuitement	502 924 ⁽¹⁾	492 254 ⁽¹⁾	524 123 ⁽¹⁾	617 818 ⁽¹⁾	461 861
<i>dont le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement aux mandataires sociaux</i>					
- Gilles Schnepf	15 504 ⁽¹⁾	12 503 ⁽¹⁾	19 546 ⁽¹⁾	22 954 ⁽¹⁾	11 544
- Benoît Coquart	N/A	N/A	19 546	22 954	11 544
	17/06/2020	17/06/2021	16/06/2021 ⁽²⁾	16/06/2022 ⁽²⁾	16/06/2023 ⁽²⁾
Date d'acquisition des actions			16/06/2022 ⁽³⁾	16/06/2023 ⁽³⁾	14/06/2024 ⁽³⁾
	17/06/2020	17/06/2021	31/05/2023 ⁽²⁾	31/05/2024 ⁽²⁾	28/05/2025 ⁽²⁾
Date de fin de période de conservation			16/06/2022 ⁽³⁾	16/06/2023 ⁽³⁾	14/06/2024 ⁽³⁾
Nombre d'actions de performance ajustées au titre des conditions de performance	33 531 ⁽⁴⁾	52 300 ⁽⁵⁾	(40 100) ⁽⁵⁾		
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques	(40 824)	(40 975)	(40 846)	(40 497)	(1 148)
Nombre d'actions de performance souscrites au 31 décembre 2020	(495 631)	(169)	(313)	0	0
ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES GRATUITEMENT RESTANTES AU 31 DECEMBRE 2020	0	503 410	442 864	577 321	460 713

(1) Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par les Assemblées Générales Mixtes annuelles de la Société, les 29 mai 2015, 27 mai 2016, 31 mai 2017, 30 mai 2018 et 29 mai 2019, il a été procédé à un ajustement du nombre d'actions de performance attribuées, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce, de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des actions de performance. Par ailleurs, le nombre d'actions de performance a été réduit suite à la décision de Gilles Schnepf de renoncer à une partie des actions de performance qui lui avaient été initialement attribuées dans le cadre du plan 2016.

(2) Date applicable au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction.

(3) Date applicable aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction.

(4) Pourcentage d'atteinte des conditions de performance : se référer à la note 4.2.1.3 du chapitre 8 du document d'enregistrement universel.

(5) Ajustements estimés à la date de préparation des états financiers.

6.4.1.1 **Plans d'actions de performance 2016, 2017**

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence et de plusieurs critères de performance. La période d'acquisition est de quatre ans.

Nature des critères de performance	Description des critères de performance	Poids des critères de performance par plan
		2017
Critère de performance financière « externe »	Comparaison entre la moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la marge d'EBITDA consolidée de Legrand telle qu'elle ressort des comptes consolidés et la moyenne arithmétique des marges d'EBITDA réalisée par les sociétés composant l'indice MSCI World Capital Goods au cours de cette même période.	1/3
Critère de performance financière « interne »	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans du niveau de <i>cash flow</i> libre normalisé en pourcentage du chiffre d'affaires, tel qu'il ressort des comptes consolidés.	1/3
Critère de performance extra-financière	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la moyenne des taux d'atteinte annuels des priorités de la feuille de route RSE du Groupe.	1/3

Suite à l'application de la norme IFRS 16 par le Groupe, le Conseil d'administration du 20 mars 2019 a décidé de remplacer, en ce qui concerne la mesure de la performance de l'année 2019 du plan 2017, les critères

d'EBITDA et de cash-flow libre par des critères de marge opérationnelle et de croissance organique ajustée avant acquisitions alignés sur les objectifs 2019 de la Société.

6.4.1.2 **Plans d'actions de performance 2018, 2019 et 2020**

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence effective dans le Groupe à l'expiration de la période d'acquisition et de plusieurs critères de performance.

Pour le dirigeant mandataire social et les membres du Comité de Direction, la période d'acquisition est de trois ans plus une période de conservation supplémentaire de deux ans ; pour les autres bénéficiaires, la période d'acquisition est de quatre ans, sans période de conservation.

Critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction

Les critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des objectifs annuels de la feuille de route RSE du Groupe	1/4
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40	Différentiel de performance entre le cours de bourse de Legrand et celui de l'indice CAC 40 sur une période de 3 ans	1/4

(1) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés),

Critères de performance applicables aux autres bénéficiaires

Les critères de performance applicables aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions ⁽¹⁾	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Le taux de réalisation annuel correspond au taux d'atteinte de la feuille de route RSE annuelle. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3

(1) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le taux de paiement final de chacun des critères correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des actions de performance des plans 2017 à 2020 étaient attribuées

selon l'allocation cible avant application des critères de performance (soit 1 984 308 actions), cela représenterait une dilution de 0,7 % du capital de la Société au 31 décembre 2020.

6.4.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Depuis le Plan 2010, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mentionnés ci-dessous :

	Plan 2010
Date d'Assemblée	15/05/2007
Date du Conseil d'administration	04/03/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	3 288 702 ⁽¹⁾
<i>dont le nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux</i>	<i>224 083 ⁽¹⁾</i>
<i>- Gilles Schnepf</i>	<i>138 813 ⁽¹⁾</i>
<i>- Olivier Bazil</i>	<i>85 270 ⁽¹⁾</i>
Point de départ d'exercice des options	05/03/2014
Date d'expiration	04/03/2020
Prix de souscription ou d'achat	21,12 euros ⁽¹⁾
	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	⁽²⁾ ⁽³⁾
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2020	(3 026 672)
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	(262 030)
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS RESTANTES AU 31 DECEMBRE 2020	0 ⁽⁴⁾

(1) Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par les Assemblées Générales Mixtes annuelles de la Société, les 29 mai 2015, 27 mai 2016, 31 mai 2017, 30 mai 2018 et 29 mai 2019, il a été procédé à un ajustement du nombre et du prix d'exercice des stocks-options, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des stocks-options.

(2) À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde.

(3) Ce plan comportait des conditions de performance. Pour plus de détails, se référer à la note 12 des comptes consolidés au 31 décembre 2014.

(4) Le cours de bourse moyen pondéré lors des levées d'options réalisées au cours de l'exercice 2020 s'est élevé à 72,49 euros.

NOTE 7 - TABLEAU DES PROVISIONS

31 Décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au début de la période	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	A la fin de la période
Provisions pour pensions et obligations similaires	926	102		1 028
Autres provisions	1 811	529	(826)	1 514
Provisions	2 737	631	(826)	2 542
Dépréciation sur immobilisations financières	40	16	(40)	16
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Provisions pour dépréciations	40	16	(40)	16
TOTAL	2 777	647	(866)	2 558
Dotations et reprises				
- d'exploitation		631	(826)	
- financières		16	(40)	
- exceptionnelles		0	0	
TOTAL		647	(866)	

Les autres provisions sont constituées par le forfait social sur les plans d'actions de performance. (se référer à la note 6.4.1)

NOTE 8 - DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES DETTES

31 Décembre 2020

Échéances

(en milliers d'euros)	Montant net	À un an au plus	À plus d'un an et à cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires	3 524 042	24 042	1 700 000	1 800 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont :				
- À un an maximum à l'origine	0	0	0	0
- À plus d'un an à l'origine	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	3 524 042	24 042	1 700 000	1 800 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 817	2 817	0	0
Dettes fiscales et sociales	4 717	4 717	0	0
Autres dettes	4 459	4 459	0	0
TOTAL AUTRES DETTES	11 993	11 993	0	0
TOTAL A LA FIN DE LA PÉRIODE	3 536 035	36 035	1 700 000	1 800 000
TOTAL AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	2 938 380	38 380	1 300 000	1 600 000

8.1 CONTRAT DE CREDIT 2011

En octobre 2011, la Société a conclu avec six banques un Contrat de crédit permettant de bénéficier d'une ligne de crédit multidevises d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an. Dans le cadre de ce contrat, la marge appliquée au-delà des taux de marché est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe.

En juillet 2014, la Société a signé un accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit.

Au terme de cet accord, la maturité maximum de la ligne de crédit a été allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

En décembre 2019, la Société a signé un nouvel accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit. Au terme de cet accord :

- la maturité maximum de la ligne de crédit multidevises de 900,0 millions d'euros a été allongée de 5,5 ans, soit jusqu'en décembre 2026, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles de juillet 2014 et,
- la marge appliquée au-delà des taux de marché reste fixée en fonction de la notation attribuée au

Groupe, mais sera augmentée ou diminuée chaque année en fonction du taux de réalisation annuel de la feuille de route RSE du Groupe.

Le Contrat de Crédit ne fait pas l'objet de covenant.

Le premier renouvellement d'un an ayant été accepté par les banques, la maturité du Contrat de crédit a été portée à décembre 2025.

Au 31 décembre 2020, la Société n'effectue pas de tirage sur cette ligne de crédit.

8.2 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

En avril 2012, la Société a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 19 avril 2022. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 3,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En décembre 2015, la Société a émis un emprunt obligataire de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 12 ans, soit à échéance le 16 décembre 2027. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,875 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En juillet 2017, la Société a émis un emprunt obligataire d'un milliard d'euros, en deux tranches respectives de 500,0 millions d'euros chacune, de maturités 7 et 15 ans. Les dates d'échéance respectives de ces deux tranches d'obligations sont fixées au 6 juillet 2024 et au 6 juillet 2032, leurs coupons à respectivement 0,750 % et 1,875 % par an et feront l'objet d'un remboursement in fine.

En octobre 2017, la Société a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 09 octobre 2023. Cet emprunt est assorti d'un

coupon de 0,50 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En mars 2018, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 8 ans, soit à échéance le 06 mars 2026. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,0 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En juin 2019, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 9 ans, soit à échéance le 24 juin 2028. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 0,625 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En mai 2020, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 600,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 12 mai 2030. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 0,75 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

8.3 AUTRES DETTES

Les autres dettes comprennent le montant des dettes d'intégration fiscale pour 4 426 milliers d'euros.

NOTE 9 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le chiffre d'affaires s'élève à 21 970 milliers d'euros et représente des prestations de services intragroupe situées à 100 % en France.

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations de capital	1 428	2 163
Reprises sur provisions et transferts de charges	26 500	18 556
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	27 928	20 719
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(4 398)	(3 794)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	(28 561)	(20 066)
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(32 959)	(23 860)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(5 031)	(3 141)

Les produits et charges sur opérations en capital correspondent essentiellement aux produits et charges générés lors des opérations d'achat et vente d'actions propres, effectuées dans le cadre du contrat de liquidité pour 1 426 milliers d'euros (produits) ainsi que des attributions d'actions de performance transférées aux bénéficiaires au titre du plan 2016 pour 28 561 milliers d'euros (charges).

Le compte reprise et transfert de charges exceptionnelles comprend un produit de 26 500 milliers d'euros, reflet des refacturations des moins-values constatées ou prévues au niveau de la société Legrand SA suite au transfert des actions de performance aux salariés des différentes filiales du Groupe.

NOTE 10 - AUTRES INFORMATIONS

10.1 IMPÔTS

10.1.1 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	Base : produits (ou charges)			Produits (ou charges) fiscaux latents*			
	01/01/2020	Dotation	Reprise	31/12/2020	01/01/2020	Variation	31/12/2020
Mouvements de l'exercice							
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains postes :							
Produits imposés non encore comptabilisés							
Gains de change latent							
Charges non déductibles temporairement							
Participation	(182)		33	(149)	58	(16)	42
Pensions, obligations similaires et indemnités	(913)		(101)	(1 014)	236	26	262
Autres provisions	(1 854)		340	(1 514)	490	(82)	408
Impôts, taxes et autres	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	(2 949)	0	272	(2 677)	784	(72)	712

* Déterminés selon la méthode du report variable, et en tenant compte de la contribution sociale de 3,3% ayant pris effet au 1er janvier 2000. Le taux retenu est le taux en vigueur pour l'exercice 2020.

10.1.2 Intégration fiscale

La Société est la mère de l'intégration fiscale qui regroupe les sociétés françaises du Groupe qui répondent aux critères d'entrée dans cette intégration. Cette intégration fiscale s'est créée au 1er janvier 2003.

La convention d'intégration fiscale conclue est la convention dite de « neutralité » dans laquelle chaque filiale calcule et paye son impôt à la mère comme si elle avait été en dehors de l'intégration fiscale.

Le compte impôt enregistre la différence entre l'impôt dû dans l'intégration fiscale et l'impôt lié aux résultats des filiales fiscalement bénéficiaires.

Pour l'année 2020, le produit d'impôt net est de 15 707 milliers d'euros.

10.2 EXPOSITION AUX RISQUES DES MARCHÉS (TAUX, CHANGE, CRÉDIT)

10.2.1 Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun

instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers dérivés sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Il n'y a aucune couverture prise au niveau de la Société au 31 décembre 2020.

10.2.2 Risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires, les placements à court terme ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers ou d'entreprises de premier plan avec pour objectif de fragmenter l'exposition à ces contreparties. Ces stratégies sont décidées et suivies par la Direction financière du Groupe, qui assure un suivi hebdomadaire des notations et taux de *Credit Default Swap* (contrat d'échange sur risques de crédit) de ces contreparties.

10.2.3 Risque de liquidité

Le Groupe considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de

financement diversifiées en origine et en maturité. Cet élément constitue la base de la politique de financement mis en œuvre par le Groupe.

10.3 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2020 et 2019, la Société était engagée pour les montants suivants :

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Garanties concédées à des banques	0	0
Garanties concédées à d'autres organismes	0	63
TOTAL	0	63

10.4 EFFECTIFS

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Effectifs moyens		
Cadres	38	37
Employés	5	5
Apprentis	1	1
TOTAL	44	43

10.5 RÉMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX DIRIGEANTS ET NON DIRIGEANTS

Durant l'année 2020, la rémunération attribuée aux mandataires sociaux dirigeants est la suivante :

- Monsieur Gilles Schnepf : 312,5 milliers d'euros, pour la période du 01 janvier au 30 juin 2020 ;
- Madame Angeles Garcia-Poveda : 312,5 milliers d'euros, pour la période du 01 juillet au 31 décembre 2020 ; et
- Monsieur Benoît Coquart : 115,8 milliers d'euros.

Pour plus de détails sur les rémunérations des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants, le lecteur est invité à se référer au chapitre 6.2.2 du document d'enregistrement universel.

10.6 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

En application du décret n° 2009-267 du 09 mars 2009, il n'y a aucune transaction significative effectuée par la Société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

10.7 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres		Prêts et avances	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice Bénéfice (perte)	Dividende encaissé
	euros		%	Brute	Nette					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Sociétés françaises										
Legrand France SA	54 913	734 152	100	3 773 659	3 773 659	1 916 323	0	798 626	438 041	450 008

Les informations ci-dessus sont données sous réserve de modification du résultat décidé par le Conseil.

NOTE 11 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant.

NOTE 12 - ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

LEGRAND
Société anonyme au capital de 1 069 790 984 euros
Siège social : 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges
421 259 615 RCS Limoges

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 MAI 2021
--

L'an deux mille vingt et un,
Le 26 mai,
A 14h30,

Les actionnaires de la société LEGRAND SA (la « **Société** ») ont été avisés que, compte tenu du contexte sanitaire et des restrictions mises en place par les autorités, et conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020 et au décret du 9 mars 2021, l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) (l'« **Assemblée Générale** ») se tiendrait à « huis clos » au #Cloud Business Center, 10 bis rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris, sur convocation faite par le Conseil d'administration, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Ladite convocation a été faite par le Conseil d'administration par (i) avis préalable inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (« **BALO** ») n° 45 du 14 avril 2021, (ii) par avis de convocation inséré au BALO n°54 du 5 mai 2021, (iii) par avis de convocation inséré dans le journal d'annonces légales « Le Populaire du Centre » du 5 mai 2021 et (iv) par lettre adressée à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives.

L'Assemblée Générale a été retransmise en direct sur le site Internet de la Société legrandgroup.com.

Chaque actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a eu la possibilité de voter à cette Assemblée Générale en votant par internet, par correspondance, ou en donnant procuration. En complément du dispositif légal des questions écrites, chaque actionnaire a eu la possibilité de poser des questions sur la plateforme du site Internet de la Société, à compter du 24 mai 2021 et jusqu'à la fin de la session de « questions-réponses » de l'Assemblée Générale.

Monsieur Jean-François Viat, représentant la société Deloitte & Associés, et Madame Camille Phélizon, représentant la société PriceWaterhouseCoopers Audit, Commissaires aux comptes titulaires ont été régulièrement convoqués à cette Assemblée Générale en même temps que les actionnaires.

Les actionnaires et les Commissaires aux comptes ont été invités à suivre la retransmission de l'Assemblée Générale en direct sur le site Internet de la Société.

L'Assemblée Générale est présidée par Madame Angeles Garcia-Poveda en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration (la « **Présidente** »). A sa gauche siège Monsieur Franck Lemery, Directeur Financier. A sa droite siègent Monsieur Benoît Coquart, Directeur Général, et Madame Emmanuelle Levine, Directrice Juridique.

La Présidente procède à la composition du bureau.

Conformément à l'article 8 du décret n°2020-418 du 10 avril 2020 (tel que modifié par le décret n°2020-1614 du 18 décembre 2020) et sur délégation du Conseil d'administration, Benoît Coquart, Directeur Général, a désigné deux scrutateurs choisis parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote dont la Société avait connaissance à la date de la convocation, et ayant accepté cette fonction. Les deux scrutateurs ainsi désignés sont Messieurs Olivier Bazil et Gilles Schnepf (les « **Scrutateurs** »).

Madame Emmanuelle Levine est désignée secrétaire de l'Assemblée Générale (la « **Secrétaire** »).

Le bureau ainsi constitué, la Présidente donne la parole à la Secrétaire qui constate, d'après la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires représentés ou votant par

correspondance, possèdent ensemble 77,83 % des actions ayant droit de vote, soit plus du quart des actions composant le capital social disposant du droit de vote. Elle constate donc que le quorum, aussi bien pour les résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale statuant à titre ordinaire que celles relevant de la compétence de l'Assemblée Générale statuant à titre extraordinaire, est atteint. L'Assemblée Générale pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

La Présidente déclare ainsi l'Assemblée Générale ouverte.

[...]

La Secrétaire présente ensuite les différentes résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020 ;
3. Affectation du résultat et fixation du montant du dividende ;
4. Approbation des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce ;
5. Approbation des éléments de la rémunération et des avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Gilles Schnepf, Président du Conseil d'administration jusqu'au 30 juin 2020, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce ;
6. Approbation des éléments de la rémunération et des avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice à Madame Angeles Garcia-Poveda, Présidente du Conseil d'administration à compter du 1^{er} juillet 2020, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce ;
7. Approbation des éléments de la rémunération et des avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Benoît Coquart, Directeur Général, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce ;
8. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce ;
9. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce ;
10. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce ;
11. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Annalisa Loustau Elia ;
12. Nomination de Monsieur Jean-Marc Chéry en qualité d'administrateur ;
13. Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

14. Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues ;
15. Autorisation consentie au Conseil d'administration aux fins de décider d'une ou plusieurs attributions gratuites d'actions au bénéfice des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées ou de certains d'entre eux, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre en raison des attributions gratuites d'actions ;
16. Modification de l'article 12.4 des statuts, en application de la nouvelle codification du Code de commerce ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

17. Pouvoirs pour formalités.

[...]

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et

la situation de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un bénéfice de 427 487 360,64 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts (« CGI »), l'Assemblée Générale approuve le montant global des dépenses et charges visées par les dispositions du 4 de l'article 39 du CGI qui s'élève à 46 734 euros au titre de l'exercice écoulé, ainsi que l'impôt supporté à raison de ces mêmes dépenses et charges qui s'élève à 14 966 euros.

Cette résolution est adoptée par 206 613 803 votes pour, 1 174 127 votes contre et 122 132 abstentions.

Deuxième résolution (Approbaton des comptes consolidés de l'exercice 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation du Groupe et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes consolidés de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un bénéfice net part du Groupe de 681,2 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par 207 772 672 votes pour, 15 258 votes contre et 122 132 abstentions.

Troisième résolution (Affectation du résultat et fixation du montant du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

1. Constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 427 487 360,64 euros ;
2. Décide d'affecter un montant de 68 647,20 euros à la réserve légale afin de la porter à hauteur de 10 % du capital social ;
3. Après avoir constaté un montant de 90 255 385,25 euros au poste « Report à nouveau », constate que le montant du bénéfice distribuable est égal à 517 674 098,69 euros ;
4. Décide de doter le poste de réserves indisponibles pour actions propres d'un montant de 5 158 756,43 euros afin de le porter à un montant global de 8 615 006,54 euros ;
5. Constate que le montant du bénéfice distribuable, diminué du montant porté sur le poste de réserves indisponibles pour actions propres, s'élève ainsi à 512 515 342,26 euros ; et
6. Décide (i) de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 1,42 euro par action, et (ii) d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « Report à nouveau ».

Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2020 et déduction faite des actions auto-détenues à cette date, la répartition du bénéfice distribuable (après dotation du poste de réserves indisponibles pour actions propres) serait la suivante : (i) un montant global de 379 597 721,38 euros à titre de dividendes et (ii) un montant global de 132 917 620,88 euros au « Report à nouveau ».

Il est précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende, d'ici à la date de mise en paiement du dividende, par rapport au nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2020 et déduction faite des actions auto-détenues au 31 décembre 2020, le montant global du dividende sera ajusté en conséquence.

La date de détachement du dividende sera le 28 mai 2021 et le dividende sera mis en paiement le 1^{er} juin 2021.

Les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, ou qui auront été annulées avant cette date, ne donneront pas droit au dividende.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, notamment en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende et, le cas échéant, du nombre d'actions émises ou annulées avant cette date, le montant

global du dividende et, en conséquence, le montant du solde du bénéfice distribuable affecté au poste « Report à nouveau ».

Concernant le traitement fiscal du dividende de 1,42 euro par action, il est précisé que la distribution aura la nature fiscale d'un revenu mobilier imposable, pour les actionnaires personnes physiques résidentes de France, à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % instauré par la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 (ou, sur option globale et irrévocable à exercer par l'actionnaire lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration, au barème progressif après abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI), aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 % ainsi que, pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence excède certains seuils, à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus au taux, selon les cas, de 3 % ou 4 % prévu à l'article 223 *sexies* du CGI. Le dividende est en principe soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL), sur son montant brut, à hauteur de 12,8 %, hors prélèvements sociaux, ce prélèvement étant imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre des revenus perçus au cours de l'année 2021 sauf demande de dispense formulée dans les conditions prévues à l'article 242 *quater* du CGI.

L'Assemblée Générale prend note qu'au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 les dividendes et les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Revenus distribués par action	
			Éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Non éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
2017	267 316 360 actions de 4 € de valeur nominale chacune	1,26 €* [*]	0,93 €	0 €
2018	266 464 962 actions de 4 € de valeur nominale chacune	1,34 €** ^{**}	0,79 €	0 €
2019	266 730 249 actions de 4 € de valeur nominale chacune	1,34 €	0,34 €	0 €

* Une fraction de 0,33 € du dividende mis en distribution au titre de l'exercice 2017 ayant la nature fiscale d'un remboursement d'apport au sens du 1° de l'article 112, 1° du CGI, son montant n'est pas considéré fiscalement comme un revenu distribué.

** Une fraction de 0,55 € du dividende mis en distribution au titre de l'exercice 2018 ayant la nature fiscale d'un remboursement d'apport au sens du 1° de l'article 112, 1° du CGI, son montant n'est pas considéré fiscalement comme un revenu distribué.

Cette résolution est adoptée par 206 092 159 votes pour, 1 798 167 votes contre et 19 736 abstentions.

[...]

A TITRE ORDINAIRE

Dix-septième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, à l'effet d'effectuer tous dépôts, formalités et publications légaux.

Cette résolution est adoptée par 207 889 149 votes pour, 1 067 votes contre et 19 846 abstentions.

[...]

FIN DE L'EXTRAIT

